



DEMANDE DE LICENCE / ASSURANCE 2018-2019

Formulaire à compléter en deux exemplaires : un à conserver par le licencié, un à remettre au club.
Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à billes

LICENCIÉ

Club :

M. Mme Nom..... Prénom.....

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Adresse e-mail :@.....

Tél : Portable :

Nationalité :

Adresse :

N°.....Voie.....

Code postal :..... Commune : Pays :

LICENCE

Compétition Gazon Compétition Salle Loisir Entraîneur Arbitre

Service Entourer la/les fonction(s) : Chef d'équipe - Délégué – Dirigeant – Kiné - Médecin – Salarié – Autre bénévole

CONTROLE MEDICAL

(cas de la souscription d'une licence parmi les séries « compétition », « loisir », « entraîneur » et « arbitre »)

Le soussigné (ou son représentant légal) atteste avoir produit un certificat médical conforme aux dispositions de l'article 3.2.8.1.1 du Règlement Intérieur de la F.F.H.

Date de délivrance du dernier certificat médical :

Dans le cas du renouvellement de licence, lors des saisons postérieures à la date de délivrance du certificat médical mentionnée ci-dessus (N+1 et N+2 uniquement) et sauf indications contraires portées sur ledit certificat, le soussigné (ou son représentant légal) :

atteste avoir répondu au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01 (ce document est confidentiel et doit être conservé par l'adhérent).

atteste que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative.

- **A défaut, il s'engage à produire un nouveau certificat médical conforme aux dispositions de l'article 3.2.8.1.1 du Règlement Intérieur de la F.F.H.**

ASSURANCE

Votre licence comprend une garantie Responsabilité Civile obligatoire et Assistance, dont vous trouverez les détails dans les notices d'information téléchargeables en accès libre sur le site internet de la F.F.H. : www.ffhockey.org, rubrique « Assurance ».

Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

- **avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;**
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'informations afférentes aux garanties d'assurances « Individuelle Accident » attachées à la licence F.F. HOCKEY, et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence et de la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 et 2 ».

Je décide : de souscrire la garantie de base Individuelle Accident (coût de 1,15€), contrat GENERALI n°AP470384. Par ailleurs, j'ai bien noté qu'il est possible de souscrire une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées sur le site internet de la F.F.H.

de ne pas souscrire les garanties Individuelle Accident proposées lors de mon adhésion à la licence. **Je renonce par conséquent à toute indemnisation relative aux contrats d'assurances Individuelle Accident proposés lors de mon adhésion à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime.**

Les contrats d'assurances sont souscrits auprès des compagnies GENERALI (contrat n°AP470384) et Europ Assistance (contrat 58.223.908), par l'intermédiaire de la société AIAC sud-ouest, courtier d'assurances référencé à l'ORIAS sous n°09051522. Pour toute information complémentaire, contactez AIAC au 01.44.53.28.50.

CODE DU SPORTIF

En adhérant à la F.F.H. je m'engage à :

- Me conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Me maîtriser en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux et tolérant
- Être loyal dans le sport et dans la vie.

LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique géré par la Fédération Française de Hockey et destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge. A ce titre, les informations recueillies peuvent être transmises aux organes déconcentrés de la F.F.H., aux clubs affiliés, aux organisateurs de compétitions et aux partenaires de la F.F.H. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la F.F.H. par e-mail à ffh@ffhockey.org. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si ne vous souhaitez pas que vos données soient utilisées par les partenaires de la F.F.H. à des fins de prospection commerciale, veuillez cocher la case ci-contre .

SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Date :/...../20..